



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Mercredi 21 mars 2018

VOTE D'UNE MOTION DE DEFIANCE À LA COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE (CNDA)

Réunis en assemblée générale le lundi 19 mars 2018, **les agents de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ont voté à une large majorité une motion de défiance à l'égard des directions de la Cour et du Conseil d'Etat, leur autorité de tutelle.**

Du 13 février au 12 mars 2018, un conflit social a fortement mobilisé les agents de la CNDA, soucieux non seulement de dénoncer le projet de loi "pour un droit d'asile effectif et une immigration maîtrisée", mais aussi de faire valoir leurs revendications quant à leurs conditions de travail et l'organisation de la juridiction en général. Après 28 jours de grève, face à l'impasse des négociations, à la stratégie du pourrissement et aux menaces récurrentes employées par les directions de la Cour et du Conseil d'Etat (CE), les agents ont finalement décidé de signer un protocole d'accord de sortie de grève, pourtant largement insatisfaisant. Si certaines avancées ont été actées dans ce protocole, celui-ci n'a apporté aucune solution sur les revendications essentielles portées par les agents durant le mouvement, sur lesquelles leurs directions se sont déclarées incompétentes, notamment celle concernant leur demande d'un véritable projet de juridiction.

Ne pouvant se satisfaire de cette situation, les agents ont déposé, le 14 mars, un préavis de grève pour la journée du 20 mars, réitérant à l'égard du gouvernement et du législateur leur opposition au projet de loi "immigration et asile" et leurs revendications concernant la place du rapporteur au sein de la juridiction, la déprécarisation des agents non-titulaires, la baisse de la charge de travail et l'évolution des fonctions des secrétaires d'audience vers des fonctions de greffiers.

Les directions de la Cour et du CE ont, dès lors, fait pression par courriel sur les agents qui envisageaient de se mettre en grève le 20 mars en menaçant de dénoncer unilatéralement les maigres engagements qu'elles avaient elles-mêmes pris dans le protocole de sortie de grève du 12 mars, tout en tentant d'en faire porter la responsabilité aux agents et aux organisations syndicales.

Dans ces conditions, les agents de la Cour, réunis en assemblée générale le lundi 19 mars 2018, ont décidé de lever le préavis de grève déposé pour la journée du lendemain. Ils ont néanmoins dénoncé l'irresponsabilité et l'incompétence de leurs directions, ainsi que le chantage dont ils ont fait l'objet de la part de leur autorité de tutelle alors même que leur mobilisation à venir procédait d'une volonté de peser lors du débat parlementaire relatif au projet de loi et de défendre au mieux un projet de juridiction ambitieux, cohérent et respectueux des droits des demandeurs d'asile et des conditions de travail des agents, à l'opposé de la logique comptable actuellement à l'œuvre à la CNDA.

Pour nombre d'agents, ces pressions exercées par les directions de la Cour et du CE ont été interprétées comme une tentative d'entraver, pour ce jour et à l'avenir, leur exercice du droit de grève, droit reconnu constitutionnellement et que leur autorité de tutelle, garante des libertés fondamentales, se devrait de respecter au premier chef. **Ces manœuvres déloyales et violentes sont inacceptables et indignes des responsabilités qui incombent aux directions de la Cour et du CE.** La confiance ayant été définitivement rompue, les agents présents ou représentés ont donc voté à une large majorité une motion de défiance à l'égard de leurs directions, **qu'ils n'estiment plus en mesure de remplir leurs fonctions d'encadrement.**

Ils réaffirment par là-même leur détermination à œuvrer en faveur d'un véritable projet de juridiction pour la CNDA dans le cadre du débat parlementaire actuellement en cours. Ils continuent également à dénoncer les dispositions attentatoires aux droits des demandeurs d'asile et néfastes pour le travail de la Cour, que comporte le projet de loi « immigration et asile ».

Demain

Les agents de la CNDA **s'associent à l'appel à la mobilisation** de sept centrales syndicales nationales pour défendre la fonction publique et manifesteront de **Bercy à Bastille à partir de 14h.** En effet, leurs revendications s'inscrivent dans le même mouvement de défense de la qualité des services publics, du maintien du statut des fonctionnaires et de déprécarisation des agents contractuels de l'Etat.

CONTACTS

- Sébastien Brisard, rapporteur, secrétaire général du SIPCE (Syndicat Indépendant des Personnels du Conseil d'Etat et de la CNDA, affilié à l'UNSA-Justice), 06 84 95 97 58, sebastien.brisard@cnda.juradm.fr / sipce.cnda@cnda.juradm.fr
- Suzy Balourd, secrétaire d'audience, secrétaire générale CGT CNDA-CE, 06 60 56 20 85, suzy.balourd@cnda.juradm.fr / syndicat-cgt@juradm.fr
- Eva Hong-Bauvert, rapporteur, membre du bureau FO/CE-CNDA, 06 63 23 75 50, eva.hong-bauvert@cnda.juradm.fr / fo-cnda@cnda.juradm.fr



@CNDAengreve



www.facebook.com/CNDAengreve/

Caisse de grève <https://www.leetchi.com/c/cnda-en-greve>

Pétition sur Change.org <http://bit.ly/2CRx04M>